Attention

SECTION 1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

Ref. n° : 106 331 / 106 310

Nom commercial : Acide sulfamique.

Identification de la société : JEULIN
T: +33 2 32 29 40 50 - F: +33 2 32 29 43 99
468, Rue Jacques Monod - CS 21900
27019 EVREUX CEDEX - France
e-mail : support@jeulin.fr

N° de téléphone en cas d'urgence : +33 1 45 42 59 59

Usage : Usage laboratoire

SECTION 2 Identification des dangers

Classification de la substance ou du mélange

Classe de danger et code de catégorie Réglement CE 1272/2008 (CLP)

• Dangers pour la santé : Irritation cutanée - Catégorie 2 - Attention (CLP : Skin Corr. 2)
Irritation oculaire - Catégorie 2 - Attention (CLP : Eye Irrit. 2)

• Dangers pour l'environnement : Danger pour le milieu aquatique - Danger chronique - Catégorie 3 (CLP : Aquatic Chronic 3)

Eléments d'étiquetage

Etiquetage Réglement CE 1272/2008 (CLP) :

• Pictogramme(s) de danger

• Mention d'avertissement : Attention

• Mention de danger : H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.
H315 : Provoque une irritation cutanée.
H412 : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

• Conseils de prudence

- Généraux : P102 : Tenir hors de portée des enfants.

- Prévention : P280 : Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage. P273 : Éviter le rejet dans l'environnement.

- Intervention : P305+P351+P338+P337+P313 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste : Consulter un médecin. P302+P352 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.

jeulin
Règlement CE 1907/2006

SECTION 3 Composition/informations sur les composants

Ce produit est considéré comme dangereux et contient des composants dangereux.

Nom de la substance		Valeur(s)	CAS	CE	Index CE	REACH	Classification
Acide amidosulfurique	:	100 env. %	5329-14-6	226-218-8	016-026-00-0	----	Xi; R36/38 R52-53 ---------- Eye irrit 2 (H319) Skin Irrit. 2 (H315) Aquatic Chronic 3 (H412)

SECTION 4. Premiers secours

- Inhalation : Si la respiration est difficile, administrer de l'oxygène.
En cas de malaise consulter un médecin.
Faire respirer de l'air frais.
En cas d'arrêt de la respiration, pratiquer la respiration artificielle.

- Contact avec la peau : Laver abondamment la peau avec de l'eau savonneuse.
Enlever vêtements et chaussures contaminés.

- Contact avec les yeux : En cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement à l'eau claire durant 10-15 minutes.
Consulter immédiatement un ophtalmologue.

- Ingestion : Ne pas faire vomir, à cause des effets corrosifs. En cas d'ingestion rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente). Consulter immédiatement un médecin.

SECTION 5. Mesures de lutte contre l'incendie

Moyens d'extinction

- Adéquats : Utiliser les moyens adéquats pour combattre les incendies avoisinants.

Risques particuliers : En cas de feu, présence de fumées dangereuses.
Non combustible.
La décomposition thermique génère :
Oxydes d'azote.
Dioxyde de soufre.

Protection contre l'incendie : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.

Procédures spéciales : Rabattre le nuage de vapeur à l'aide d'eau vaporisée ou toute autre solution appropriée.
Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement.

Jeulin
Règlement CE 1907/2006

SECTION 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Précautions pour l'environnement : Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables.

Mesures après fuite / épandage : Balayer la poudre sèche et l'évacuer de manière adéquate.
Rincer/diluer le résidu à l'eau.

: **Ne pas jeter les résidus à l'égout, éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.**

SECTION 7. Manipulation et stockage

Précautions lors du maniement et de l'entreposage : L'extraction locale et la ventilation générale doivent être suffisantes pour assurer la conformité aux normes d'exposition.

Manipulation : Porter un vêtement de protection approprié.
Eviter de remuer la matière en poudre en mettant en suspension des poussières aériennes.
Eviter toute exposition inutile.
Ne pas respirer les poussières.

Stockage : Après utilisation bien fermer le couvercle.
Eviter le contact avec l'humidité.
Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé.
Conserver à l'abri de la chaleur. (+15°C / +25°C)

SECTION 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Protection individuelle	:	Eviter toute exposition inutile.
- Protection respiratoire	:	En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Si le mode d'utilisation du produit entraîne un risque d'exposition par inhalation, porter un équipement de protection respiratoire homologué.
- Protection des mains	:	Porter des gants appropriés résistants aux produits chimiques.
- Protection de la peau	:	Porter un vêtement de protection approprié.
- Protection des yeux	:	Lunettes anti-éclaboussures ou des lunettes de sécurité.
- Autres	:	Des rince-oeil de secours et des douches de sécurité doivent être installés au voisinage de tout endroit où il y a risque d'exposition. Prendre les précautions adéquates pour éviter le soulèvement de poussières. Une extraction locale est recommandée s'il y a un risque de production de poussières.

SECTION 9. Propriétés physiques et chimiques

Nom chimique	:	Acide sulfamique ; Acide amidosulfonique ; Acide sulfamidique.
Etat physique	:	Cristaux.
Couleur	:	Blanc(he).
Odeur	:	Inodore.
pH	:	10g/LH2O: 1.2 (25°C)
Poids moléculaire	:	97,09 g/mol
Point de fusion [°C]	:	200-205 (décomposition).
T°d'ébullition initiale [°C]	:	Aucune donnée disponible.
Densité	:	(25°C): 2.13
Solubilité dans	:	Eau. (20 °C) : 213 g/L. (80 °C) : 470 g/L.
Point d'éclair [°C]	:	Non applicable.
Temp. d'autoinflammation [°C]	:	Non applicable.
Limites d'explosivité		
Limites d'explosivité inférieures [%]	:	Non applicable.
Limites d'explosivité supérieures [%]	:	Non applicable.

JEULIN Règlement CE 1907/2006

SECTION 10. Stabilité et réactivité

Conditions à éviter	:	Chaleur.
Matières à éviter	:	Oxydants forts. Métaux. (en présence d'eau). Bases. Halogènes.
Produits de décomposition dangereux	:	Oxydes d'azote. Dioxyde de soufre.

SECTION 11. Informations toxicologiques

Toxicité aiguë

- Inhalation	:	Peut être nocif par inhalation. Irritant pour les voies respiratoires. Peut causer des difficultés respiratoires (toux, dyspnée...).
- Cutanée	:	Peut être nocif en cas d'absorption cutanée. Irritant pour la peau.
- Oculaire	:	Très irritant pour les yeux.
- Ingestion	:	Peut être nocif en cas d'ingestion. Irritation des tissus de la bouche, de la gorge et du tractus gastro-intestinal.
- Autre	:	D'autres propriétés toxiques ne peuvent être exclues.

SECTION 11. Informations toxicologiques (suite)

Admin. orale (rat) DL50 [mg/kg]	:	3160
Admin.cutanée(lapin) DL50 [mg/kg]	:	Aucune donnée disponible.
Inhalation (rat) CL50 [mg/l/4h]	:	Aucune donnée disponible.
Irritation de la peau (lapin)	:	Irritant pour la peau.
Irritation des yeux (lapin)	:	Très irritant pour les yeux.
Irritation des membranes muqueuses (lapin)	:	Aucune donnée disponible.
Toxicité chronique		
- Autre	:	Le produit ne semble pas présenter de risque chronique.
Sensibilisation	:	Le produit ne provoque pas de sensibilisation.
Effets mutagènes	:	Les tests mutagéniques sont négatifs.
- Ames test	:	Les tests mutagéniques sont négatifs.
Autres informations toxicologiques	:	A notre connaissance, les propriétés toxicologiques de ce produit n'ont pas fait l'objet de recherches approfondies. D'autres propriétés toxiques ne peuvent être exclues. Observer toutes les précautions d'usage pour la manipulation de produits chimiques.

SECTION 12. Informations écologiques

Information relative aux effets écologiques	:	Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. Eviter le rejet dans l'environnement. Effet nocif par modification du pH.
Potentiel de bio-accumulation	:	Log P(o/w) < 1: Bioaccumulation pas à prévoir.
Informations sur l'élimination	:	Ne pas jeter les résidus à l'égout, éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.
Biodégradation [%]	:	Aucune donnée disponible.

SECTION 13. Considérations relatives à l'élimination

Elimination des déchets	:	Eliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux. Les conteneurs ou les revêtements intérieurs provenant d'un conteneur ayant renfermé le produit sont également considérés comme déchets dangereux. Ne pas réutiliser les containers vides. Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur. Ne pas jeter les résidus à l'égout.
Procédures d'élimination des déchets	:	Se référer à la fiche de sécurité avant la manipulation ou l'élimination.

Règlement CE 1907/2006

SECTION 14. Informations relatives au transport

- Proper shipping name	:	UN 2967 ACIDE SULFAMIQUE, 8, III
- No ONU	:	2967
- I.D. n° :	:	80
Transport terrestre		
- ADR/RID	:	Group : III Class : 8
Transport par mer		
- Code IMO-IMDG	:	UN 2967 Acide sulfamique
- Classe	:	8
- Groupe d'emballage	:	III
Transport aérien		
- ICAO/IATA	:	UN 2967 Sulphamic acid

SECTION 14. Informations relatives au transport (suite)

- IATA - Classe ou division : 8
Groupe d'emballage IATA : III

SECTION 15. Informations réglementaires

Autres : Aucun(e).

SECTION 16. Autres informations

Autres données

Le contenu et le format de cette fiche de données de sécurité sont conformes au Règlement CE 1907/2006 du parlement Européen.

DENEGATION DE RESPONSABILITE Les informations contenues dans cette fiche proviennent de sources que nous considérons être dignes de foi. Néanmoins, elles sont fournies sans aucune garantie, expresse ou tacite, de leur exactitude. Les conditions ou méthodes de manutention, stockage, utilisation ou élimination du produit sont hors de notre contrôle et peuvent ne pas être du ressort de nos compétences. C'est pour ces raisons entre autres que nous déclinons toute responsabilité en cas de perte, dommage ou frais occasionnés par ou liés d'une manière quelconque à la manutention, au stockage, à l'utilisation ou à l'élimination du produit. Cette FDS a été rédigée et doit être utilisée uniquement pour ce produit. Si le produit est utilisé en tant que composant d'un autre produit, les informations s'y trouvant peuvent ne pas être applicables.

Fin du document

JEULIN
Règlement CE 1907/2006